

TABLE RONDE SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE PROPULSION DES VEHICULES

Discours de clôture, par M. José Capel Ferrer, Directeur de la Division des Transports, CEE-ONU

J'ai le plaisir de conclure cette Table Ronde, qui est une première du genre, et je constate avec satisfaction qu'elle a été un succès.

Ce succès me semble dû principalement à deux facteurs : l'intérêt même du sujet, et la qualité des intervenants.

Je remercie tous les intervenants, notamment ceux qui sont venus de très loin et dont la présence ici est un gage de l'intérêt mondial de nos travaux, et tous ceux qui ont contribué à l'organisation cette rencontre dans le cadre du WP29 et de son groupe d'experts spécialisés de GRPE, notamment l'Organisation Internationale des Constructeurs Automobiles (OICA), l'Association Européenne des fournisseurs d'équipements et pièces pour automobiles (CLEPA) et l'Organisation Européenne des Compagnies pétrolières pour l'Environnement, la Santé et l'Environnement (CONCAWE). Je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur Bernard Gauvin, Président du WP.29 et du GRPE, pour son engagement personnel dans l'organisation de cette Table Ronde et, d'une façon plus générale, pour son rôle clé dans le travail du WP.29. Permettez moi, enfin, de remercier mes collègues de l'Unité de la Construction des Véhicules pour leur contribution à l'organisation de cette Table Ronde et pour le travail silencieux, mais utile et efficace, à la fois qu'énorme, tant en quantité qu'en qualité, qu'ils fournissent.

Si tous les participants au WP29, et en particulier les représentants mondiaux des industries automobiles et pétrolières, ont contribué à la réussite de cette Table Ronde, c'est qu'ils en ont perçu l'intérêt, et la nécessité, d'éclairer les travaux réglementaires de tous les jours par des perspectives plus vastes et plus lointaines, qui permettent de mettre en chantier dès aujourd'hui les textes fondamentaux qui seront nécessaires dans quelques années pour permettre ou pour faciliter la mise en service et la circulation de véhicules intégrant des modes de propulsion nouveaux plus économes en carburant ou utilisant des carburants alternatifs.

Ce sont, en effet, les industriels qui détiennent les clés des innovations technologiques, et qui, par les travaux de recherche et de développement qu'ils engagent aujourd'hui, préparent les véhicules innovants et les carburants de demain. Mais la commercialisation et la mise en circulation de ces véhicules nécessitent que les réglementations internationales pertinentes soient en vigueur au moment voulu pour permettre ou pour faciliter l'introduction de ces technologies innovantes, plus sûres, moins polluantes et plus économes en carburant, et c'est là le rôle de la Division des Transports de la CEE-ONU, gestionnaire des accords internationaux de 1958 et 1998.

Ces accords ont permis d'établir des réglementations sur les émissions polluantes qui ont donné, sur les 30 dernières années en Europe, les résultats spectaculaires que vous connaissez. Ces règlements peuvent être harmonisés, dans le cadre de l'accord mondial de 1998, et des travaux importants en ce sens ont déjà été engagés pour les poids

lourds et les motos, avec la participation active de tous et en particulier des USA, du Japon et de l'UE.

Ces règlements peuvent être facilement adaptés, soit aux innovations technologiques, soit à l'évolution des volontés politiques. Je note avec satisfaction, à cet égard, la demande formulée au WP29, en janvier 2002, par la Conférence ministérielle internationale de Tokyo pour établir une norme mondiale destinée à favoriser l'introduction de véhicules très peu polluants.

Je conclurai en réitérant mon soutien personnel et le soutien de toute la Division des Transports de la CEE-ONU pour la poursuite des travaux d'harmonisation internationale dans le cadre de deux accords de Genève de 1958 et 1998, notamment pour tous les règlements qui touchent aux transports et à l'environnement.
